

Nouveau test pour traquer la trisomie 21 : ça rapporte

Une société de médecine prédictive, créée en 2014, exhorte la France à valider un nouveau test de dépistage prénatal des enfants trisomiques. La Fondation Jérôme Lejeune invite les pouvoirs publics à s'interroger sur les intérêts financiers qui sous-tendent cette démarche et sur la dimension eugénique qu'elle véhicule.

A l'occasion d'un colloque à Montpellier vendredi dernier, **la société française de médecine prédictive et personnalisée (SFMP)** a demandé aux pouvoirs publics d'adopter un nouveau test dans le dispositif actuel de dépistage prénatal. Ce test permet l'évaluation du risque de trisomie 21 avec une capacité de ciblage supérieure à celle des outils actuels, ce qui conduirait à diminuer le recours à l'amniocentèse, sans cependant la remplacer, contrairement à ce qui est avancé dans les messages simplistes des promoteurs du test. La SFMP demande aussi son remboursement par la sécurité sociale.

Lancée sur le marché américain depuis 2010, **cette technique arrive en Europe et draine avec elle des intérêts financiers colossaux, comme le démontre Jean-Marie le Méné, Président de la Fondation Jérôme Lejeune, dans son dernier livre Les premières victimes du transhumanisme** (éditions Pierre-Guillaume de Roux).

Dépister la trisomie 21 : ça rapporte

La Fondation Jérôme Lejeune s'interroge sur les **conflits d'intérêts** en jeu, en remarquant la présence à ce congrès d'intervenants et de sponsors liés à la commercialisation du nouveau test :

- **le laboratoire Roche**, sponsor du congrès, est propriétaire d'**Ariosa Diagnostics** qui commercialise le test de dépistage prénatal HarmonyTM.
- **Multiplicom**, sponsor du congrès, commercialise **Clarigo**, un nouveau test de DPNI « low-cost » (250 €). Le docteur Hanna Aïssaoui, intervenante au congrès, est directrice de l'équipe Multiplicom en France.
- **Illumina**, sponsor du congrès, est une société spécialisée dans le séquençage de l'ADN. Et détient une grande part du marché des machines de séquençage.
- **Dr François Jacquemard** : intervenant au congrès, gynécologue-obstétricien, coordonnateur du centre pluridisciplinaire de Diagnostic Prénatal de l'Hôpital américain de Paris, a déjà pratiqué plus de 5 000 DPNI avec les firmes **Sequenom** et **Cerba** qui commercialisent le test.

Dans son communiqué du 17 juin, la SFMP indique que « *les enjeux économiques sont très importants* ». C'est peu de le dire : Jean-Marie le Méné souligne dans son livre que **le « marché » du dépistage de la trisomie 21 a été estimé à 1 milliard d'euros / an par le CCNE** (Avis du 25 avril 2013).

Pour Jean-Marie Le Méné : « On comprend pourquoi les promoteurs des tests déploient un lobbying actif. On comprend moins l'engouement avec lequel cette information a été relayée, **alors que cette nouvelle technique va achever l'éradication des enfants trisomiques avant leur naissance**. C'est le véritable enjeu de cette nouvelle technique : elle aggrave la dimension eugénique du dépistage prénatal de masse pratiqué en France depuis 20 ans. **L'humanité des personnes atteintes de trisomie n'a pas de prix. Mais en France, elle n'a plus aucun prix** ».

Contact presse : Olivier Ruisseau
oruisseau@fondationlejeune.org / 01 44 49 73 46 / 06 47 95 66 60